

## BULLETIN LOISIR ET SPORT / GRIPPE A(H1N1)

<b>DESTINATAIRES :</b>	Associations de loisir et de sport
<b>DATE :</b>	Le 3 novembre 2009
<b>OBJET :</b>	Mesures de prévention dans le contexte de la deuxième vague de grippe A(H1N1)

---

Le directeur national de la santé publique du Québec a annoncé, le 21 octobre 2009, le début de la deuxième vague de la grippe pandémique A(H1N1) au Québec. Cependant, jusqu'à présent, cette grippe ne cause pas de maladie grave dans la grande majorité des cas.

Dans ce contexte, le directeur national de la santé publique du Québec recommande la poursuite normale des activités de loisir et de sport. Cette recommandation pourrait être ajustée si de nouvelles données épidémiologiques sur le virus de la grippe A(H1N1) le justifiaient. Cependant, certaines mesures de prévention doivent être appliquées dans le cadre de ces activités.

### Mesures de prévention

Il est recommandé d'informer les parents, les entraîneurs et les entraîneuses et les participants et participantes associés à la pratique de toute activité de loisir et de sport, des règles de conduite suivantes :

- Il est possible de réduire la propagation du virus par des moyens simples, comme le lavage des mains, l'hygiène respiratoire et la vaccination contre le virus de la grippe A(H1N1). À cet égard, nous vous rappelons que vous pouvez vous procurer des affiches et des dépliants sur le site Internet de Pandémie Québec (<http://www.pandemiequebec.gouv.qc.ca>).
- Les participants et les participantes aux activités et les entraîneurs et les entraîneuses présentant des symptômes d'allure grippale (ex. : fièvre et toux avec maux de tête, grande fatigue ou courbatures) ne doivent pas se présenter aux activités, et ce, jusqu'à la fin des symptômes. Cependant, si ces symptômes persistent au-delà de sept jours, ils peuvent reprendre leurs activités habituelles si leur état général le permet.
- Les participants et les participantes ou les entraîneurs et les entraîneuses qui se présenteront à une activité avec des symptômes d'allure grippale se verront refuser l'accès à l'activité et seront retournés à la maison.
- Il est recommandé d'éviter le partage des bouteilles d'eau. Chaque participant et participante devrait avoir sa bouteille d'eau personnelle.
- Il est recommandé de nettoyer régulièrement les surfaces et les objets touchés fréquemment par plusieurs personnes. Les produits de nettoyage ordinaires sont suffisants. Aucune désinfection n'est requise pour le virus de la grippe A(H1N1).

Pour tout renseignement général concernant la grippe A(H1N1), veuillez communiquer avec Services Québec par téléphone au 1 877 644-4545. Vous pouvez également obtenir des renseignements additionnels en consultant le site Internet de Pandémie Québec à l'adresse <http://www.pandemiequebec.gouv.qc.ca>.